

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 FEVRIER 2017

DELIBERATIONS

n° 2017	OBJET	VOTE
04	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	21 VOIX POUR 6 ABSTENTIONS
	BUDGET 2017	21 VOIX POUR 6 VOIX CONTRE
05	PROGRAMME D'INTERET GENERAL – AMELIORATION DE L'HABITAT	ADOPTE A L'UNANIMITE ⁽¹⁾
06	CONVENTION CROIX ROUGE – RECONDUCTION	ADOPTE A L'UNANIMITE
07	CONVENTION ASCJB – RECONDUCTION	ADOPTE A L'UNANIMITE
08	CONVENTION CLUB OMNISPORTS – RECONDUCTION	ADOPTE A L'UNANIMITE
09	CONVENTION CENTRE DE GESTION – ARCHIVES	ADOPTE A L'UNANIMITE
10	TRANSFERT PARTIEL DE COMPETENCE SPORTIVE	10 ABSECTIONS ⁽²⁾ 14 VOIX POUR 3 VOIX CONTRE

⁽¹⁾ Madame DESPLATS ne prend pas part au vote

⁽²⁾ Les absentions ne sont pas prises en compte dans le calcul de la majorité absolue

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARBON-BLANC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300965-20170221-2017-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2017

Publication : 21/02/2017

Nombre de conseillers :

En exercice28

Présents20

Pouvoirs7

Votants27

Délibération n° 2017-04
SUBVENTIONS AU CCAS ET
AUX ASSOCIATIONS

L'an deux mille dix sept, le 15 février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CARBON-BLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain TURBY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 Février 2017

Étaient présents : Monsieur Alain TURBY, Maire,
MM. GRASSET, GUÉNON, Mme GOUGUET, M. PINSTON Mme MONTSEC, M. BLANCHER,
Mme DESPLATS, Adjoint, MM. GARBAY, Mmes ROIRAND, ARPIN, MM. JAUREGUI,
FONTHIEURE, GAUTHIER, DUSSOL BARDIN, Mme CANALES, M. MERCIER, Mme BECERRO,
M. PEREZ-ROBA Conseillers Municipaux.

Étaient absents et avaient donné pouvoir : MM. THOUVENIN, ALLAIRE, DROUIN, Mmes
PRETESEILLE, FARGEAUDOUX, ERNAULT, M. PINEAU

Était absente : Mme DENIS

Madame Frédérique ROIRAND a été nommée Secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'étude des dossiers par la Commission Ressources du 4 et du 7 février 2017,

Après débat, le Conseil Municipal **décide** par :

- 21 VOIX POUR
- 6 ABSTENTIONS (Groupe Demain CARBON-BLANC et Groupe AGA)

d'accorder les subventions aux associations selon le tableau ci-après :

CARBON-BLANC, Le 21/02/2017

Le Maire,



Alain Turby



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs de la Mairie

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

CCAS et ASSOCIATIONS	PROPOSITIONS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (Article 657362)	72 506,00 €
Sous-total 1	72 506,00 €
ASSOCIATIONS LOCALES (Article 6574)	
ASCJB	84 000,00 €
Association des Briques pour l'Avenir	720,00 €
Association O'fil du jeu	25 000,00 €
Association TOIT CARBON-BLANC	720,00 €
Binette et Romarin	900,00 €
Club Omnisports	96 700,00 €
Club des Aînés	450,00 €
Comité de Jumelage	1 350,00 €
Comité d'Entente d'Anciens Combattants	950,00 €
Comité des Fêtes et Loisirs	1 400,00 €
COS	60 000,00 €
EDECE	20 000,00 €
FCPE des écoles de CARBON-BLANC	315,00 €
Foyer Socio-Educatif du Collège de CARBON-BLANC	2 700,00 €
Groupe des Parents d'élèves de CARBON-BLANC	315,00 €
Pépinière du Brignon	10 000,00 €
PLIE des Hauts de Garonne	680,63 €
Secours Populaire	450,00 €
UNSS du Collège de CARBON-BLANC	450,00 €
Sous-total 2	307 100,63 €
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	
Binette et Romarin	400,00 €
Club Omnisports (achat de tatamis)	4 200,00 €
Comité de Jumelage (anniversaire Grossostheim)	2 200,00 €
Sous-total 3	6 800,00 €
AUTRES ASSOCIATIONS (Article 6574)	
Association des Cinémas de Proximité	865,00 €
Association des Paralysés de France	100,00 €
Association Française des Sclérosés en plaques	100,00 €
Ecole Chiens Guides d'Aveugles	100,00 €
Groupement pour l'insertion des handicapés physiques	100,00 €
Association Mondiale des Entraîneurs Francophones d'Athlétisme	350,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	450,00 €
Sous-total 4	2 065,00 €
NOUVELLES DEMANDES POUR 2017	
Association Prévention Routière	100,00 €
Dance Family	250,00 €
Les Restaurants du Cœur	450,00 €
Section des Jeunes Sapeurs Pompiers de BASSENS AMBES	250,00 €
Sous-total 5	1 050,00 €
TOTAL (2+3+4+5) Article 6574	317 015,63 €
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5)	389 521,63 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARBON-BLANC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300965-20170221-2017-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2017

Publication : 21/02/2017

Nombre de conseillers :

En exercice 28

Présents 20

Pouvoirs 7

Votants 26

Mme DESPLATS ne prend pas part au vote

**Délibération n° 2017-05
PROGRAMME D'INTERET
GENERAL**

L'an deux mille dix sept, le 15 février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CARBON-BLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain TURBY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 Février 2017

Etaient présents : Monsieur Alain TURBY, Maire, MM. GRASSET, GUÉNON, Mme GOUGUET, M. PINSTON Mme MONTSEC, M. BLANCHER, Mme DESPLATS, Adjoint, MM. GARBAY, Mmes ROIRAND, ARPIN, MM. JAUREGUI, FONTHIEURE, GAUTHIER, DUSSOL BARDIN, Mme CANALES, M. MERCIER, Mme BECERRO, M. PEREZ-ROBA Conseillers Municipaux.

Etaient absents et avaient donné pouvoir : MM. THOUVENIN, ALLAIRE, DROUIN, Mmes PRETESEILLE, FARGEAUDOUX, ERNAULT, M. PINEAU

Etait absente : Mme DENIS

Madame Frédérique ROIRAND a été nommée Secrétaire de séance.

RAPPORTEUR : M. PINSTON

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2013-55 du 27 septembre 2013 décidant la participation de la commune au Programme d'Intérêt Général (PIG) mis en œuvre alors par la CUB afin de favoriser la requalification de logements et la promotion de loyers maîtrisés,

Vu la convention 2013/2018 entre la CUB et la Commune de CARBON-BLANC,

Considérant la demande de Madame MEUNIER et de Monsieur et Madame DESPLATS de bénéficier d'une aide financière dans le cadre de travaux d'amélioration de leur habitat,

Considérant l'accord de la CLAH,

Sur le rapport de Monsieur Gérard PINSTON,

DECIDE, à l'unanimité des voix, d'attribuer à :

- Madame Simone MEUNIER une aide financière d'un montant de 461.71 € pour des travaux d'énergie de son logement situé 30 avenue de Bordeaux à CARBON-BLANC
- Madame et Monsieur Damien DESPLATS une aide financière d'un montant de 2 000 € pour des travaux d'énergie de leur logement sis 4 Rue Salazard à CARBON-BLANC

La dépense sera inscrite à l'article 20422/70 du budget en cours.

CARBON-BLANC, Le 21/02/2017
Le Maire,



Alain Turby

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs de la Mairie

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARBON-BLANC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300965-20170221-2017-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2017

Publication : 21/02/2017

Nombre de conseillers :

En exercice28

Présents20

Pouvoirs7

Votants27

Délibération n° 2017-06
CONVENTION CROIX ROUGE

L'an deux mille dix sept, le 15 février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CARBON-BLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain TURBY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 Février 2017

Etaient présents : Monsieur Alain TURBY, Maire, MM. GRASSET, GUËNON, Mme GOUGUET, M. PINSTON Mme MONTSEC, M. BLANCHER, Mme DESPLATS, Adjoint, MM. GARBAY, Mmes ROIRAND, ARPIN, MM. JAUREGUI, FONTHIEURE, GAUTHIER, DUSSOL BARDIN, Mme CANALES, M. MERCIER, Mme BECERRO, M. PEREZ-ROBA Conseillers Municipaux.

Etaient absents et avaient donné pouvoir : MM. THOUVENIN, ALLAIRE, DROUIN, Mmes PRETESEILLE, FARGEAUDOUX, ERNAULT, M. PINEAU

Etait absente : Mme DENIS

Madame Frédérique ROIRAND a été nommée Secrétaire de séance.

RAPPORTEUR : M. GUËNON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la volonté de la municipalité de permettre à les habitants qui le souhaitent de bénéficier des services proposés par la Croix- Rouge Française à savoir : un accueil social, un écrivain public, une vestiboutique, des articles de puériculture et jouets pour enfants, un accès au micro-crédit ;

Considérant qu'il peut être envisagé de mettre à disposition une partie du préfabriqué soit 134 m² situé à Favols en face de la Maison Pour Tous Ludovic Trarieux, avenue Vignau-Anglade ;

Vu la convention conclue entre les deux parties le 21 décembre 2015 ;

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur Jean-Marie GUËNON, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

- **DECIDE** de renouveler la convention de partenariat avec la Croix Rouge dans les conditions visées par celle-ci, pour une durée d'un an, reconductible deux fois.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention

CARBON-BLANC, Le 21/02/2017

Le Maire,



Alain Turby



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs de la Mairie

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARBON-BLANC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300965-20170221-2017-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2017

Publication : 21/02/2017

Nombre de conseillers :

En exercice28

Présents20

Pouvoirs7

Votants27

Délibération n° 2017-07
CONVENTION ASCJB-
RECONDUCTION

L'an deux mille dix sept, le 15 février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CARBON-BLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain TURBY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 Février 2017

Etaient présents : Monsieur Alain TURBY, Maire, MM. GRASSET, GUÉNON, Mme GOUGUET, M. PINSTON Mme MONTSEC, M. BLANCHER, Mme DESPLATS, Adjoint, MM. GARBAY, Mmes ROIRAND, ARPIN, MM. JAUREGUI, FONTHIEURE, GAUTHIER, DUSSOL BARDIN, Mme CANALES, M. MERCIER, Mme BECERRO, M. PEREZ-ROBA Conseillers Municipaux.

Etaient absents et avaient donné pouvoir : MM. THOUVENIN, ALLAIRE, DROUIN, Mmes PRETESEILLE, FARGEAUDOUX, ERNAULT, M. PINEAU

Etait absente : Mme DENIS

Madame Frédérique ROIRAND a été nommée Secrétaire de séance.

RAPPORTEUR : Mme MONTSEC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nécessité de reconduire la convention qui lie la Commune à l'ASCJB, arrivée à échéance,

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Madame MONTSEC,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de reconduire la convention de partenariat avec l'ASCJB pour une durée d'un an renouvelable deux fois. Le montant de la subvention fera l'objet d'un avenant à signer chaque année
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

CARBON-BLANC, Le 21/02/2017

Le Maire,


Alain Turby



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs de la Mairie

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARBON-BLANC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300965-20170221-2017-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2017

Publication : 21/02/2017

Nombre de conseillers :

En exercice28

Présents20

Pouvoirs 7

Votants27

**Délibération n° 2017-08
CONVENTION CLUB
OMNISPORTS-
RECONDUCTION**

L'an deux mille dix sept, le 15 février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CARBON-BLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain TURBY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 Février 2017

Étaient présents : Monsieur Alain TURBY, Maire, MM. GRASSET, GUËNON, Mme GOUGUET, M. PINSTON Mme MONTSEC, M. BLANCHER, Mme DESPLATS, Adjoint, MM. GARBAY, Mmes ROIRAND, ARPIN, MM. JAUREGUI, FONTHIEURE, GAUTHIER, DUSSOL BARDIN, Mme CANALES, M. MERCIER, Mme BECERRO, M. PEREZ-ROBA Conseillers Municipaux.

Étaient absents et avaient donné pouvoir : MM. THOUVENIN, ALLAIRE, DROUIN, Mmes PRETESEILLE, FARGEAUDOUX, ERNAULT, M. PINEAU

Était absente : Mme DENIS

Madame Frédérique ROIRAND a été nommée Secrétaire de séance.

RAPPORTEUR : Mme GOUGUET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nécessité de reconduire la convention qui lie la Commune au Club Omnisports, arrivée à échéance,

Le Conseil Municipal,


Sur le rapport de Madame GOUGUET,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de reconduire la convention de partenariat avec le Club Omnisports pour une durée d'un an renouvelable deux fois. Le montant de la subvention fera l'objet d'un avenant à signer chaque année
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

CARBON-BLANC, Le 21/02/2017

Le Maire,


Alain Turby



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs de la Mairie

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARBON-BLANC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300965-20170221-2017-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2017

Publication : 21/02/2017

Nombre de conseillers :

En exercice28

Présents20

Pouvoirs7

Votants27

Délibération n° 2017-09
CONVENTION CENTRE DE
GESTION DE LA GIRONDE –
GESTION DES ARCHIVES

L'an deux mille dix sept, le 15 février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CARBON-BLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain TURBY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 Février 2017

Etaient présents : Monsieur Alain TURBY, Maire, MM. GRASSET, GUÉNON, Mme GOUGUET, M. PINSTON Mme MONTSEC, M. BLANCHER, Mme DESPLATS, Adjoint, MM. GARBAY, Mmes ROIRAND, ARPIN, MM. JAUREGUI, FONTHIEURE, GAUTHIER, DUSSOL BARDIN, Mme CANALES, M. MERCIER, Mme BECERRO, M. PEREZ-ROBA Conseillers Municipaux.

Etaient absents et avaient donné pouvoir : MM. THOUVENIN, ALLAIRE, DROUIN, Mmes PRETESEILLE, FARGEAUDOUX, ERNAULT, M. PINEAU

Etait absente : Mme DENIS

Madame Frédérique ROIRAND a été nommée Secrétaire de séance.

RAPPORTEUR : M. TURBY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Livre II – titre premier du code du patrimoine,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 25,
Vu la délibération n° DE-0044-2014 en date du 7 juillet 2014 du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde relative à la mise en place à titre expérimental d'un soutien à la gestion des archives,
Vu la délibération n° DE-0041-2016 en date du 12 décembre 2016 du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde relative à la pérennisation du service d'accompagnement à la gestion des archives
Vu la proposition du Centre de Gestion de la Gironde de mettre à disposition de la Collectivité des Agents en vue d'assurer des missions temporaires pour l'accompagner dans la gestion des archives municipales,
Vu le diagnostic rédigé par le service d'accompagnement à la gestion des archives en date du 23 novembre 2016 suite à la visite effectuée le 14 novembre 2016,

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur TURBY,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de la Gironde.
- **INDIQUE** que la dépense sera inscrite sur le budget de l'exercice en cours.

CARBON-BLANC, Le 21/02/2017

Le Maire,



Alain Turby



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs de la Mairie

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARBON-BLANC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300965-20170221-2017-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2017

Publication : 21/02/2017

Nombre de conseillers :

En exercice 28

Présents 20

Pouvoirs 7

Votants 27

**Délibération n° 2017-10
TRANSFERT PARTIEL DE
COMPETENCE SPORTIVE**

L'an deux mille dix sept, le 15 février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CARBON-BLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain TURBY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 Février 2017

Etaient présents : Monsieur Alain TURBY, Maire, MM. GRASSET, GUÉNON, Mme GOUGUET, M. PINSTON Mme MONTSEC, M. BLANCHER, Mme DESPLATS, Adjoint, MM. GARBAY, Mmes ROIRAND, ARPIN, MM. JAUREGUI, FONTHIEURE, GAUTHIER, DUSSOL BARDIN, Mme CANALES, M. MERCIER, Mme BECERRO, M. PEREZ-ROBA Conseillers Municipaux.

Etaient absents et avaient donné pouvoir : MM. THOUVENIN, ALLAIRE, DROUIN, Mmes PRETESEILLE, FARGEAUDOUX, ERNAULT, M. PINEAU

Etait absente : Mme DENIS

Madame Frédérique ROIRAND a été nommée Secrétaire de séance.

RAPPORTEUR : M. TURBY

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération métropolitaine n°2016/717 du 2 décembre 2016

Vu la notification par Bordeaux Métropole en date du 16 décembre 2016 des délibérations métropolitaines du précitées,

Entendu le rapport de présentation de Monsieur TURBY,


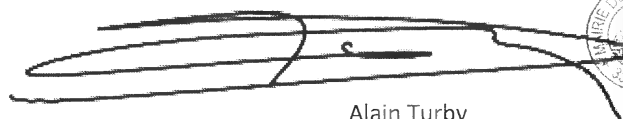
Considérant la nécessité d'améliorer des conditions d'entraînement et de formation des clubs sportifs professionnels

DECIDE à l'unanimité des votants (14 voix **POUR**, 3 voix **CONTRE**, 10 ABSTENTIONS),

- d'autoriser le transfert partiel de compétence sportive concernant le soutien aux investissements relatifs aux centres de formations et d'entraînement des clubs sportifs professionnels métropolitains.
- de charger le Maire de notifier dans les délais requis par la loi la présente délibération afin de constater l'existence d'une majorité qualifiée sur le présent projet de transfert de compétence prévue à l'article 5211-17 du CGCT

CARBON-BLANC, Le 21/02/2017

Le Maire,



Alain Turby

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs de la Mairie

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.